

Indicateurs clés pour les études pilotes sur l'accès à base communautaire des contraceptifs injectables

Un indicateur est une mesure de la performance d'un programme sur la durée. Les indicateurs doivent refléter les objectifs d'un programme ; il faut les sélectionner lors de la phase de planning du programme avec les parties prenantes clés. Ces dernières comprennent les personnes chargées de collecter les données, celles qui s'en serviront et celles qui ont des compétences techniques concernant les points forts et les points faibles des sources de données et des outils de mesure. Les données collectées pour chacun des indicateurs permettent aux décideurs d'évaluer les progrès d'un projet pilote par rapport aux effets visés (par ex., le nombre d'agents de santé communautaire, ou ASC, formés) et par rapport à la réalisation des objectifs (par ex., la proportion de clientes qui passent de l'accès à base clinique à l'accès à base communautaire pour recevoir le DMPA). Ce document présente des indicateurs potentiels de processus et d'effet. Ils sont organisés selon la phase du projet pilote et assortis de questions d'évaluation, de sources de données et d'outils de mesure correspondants. Ces indicateurs ont été obtenus auprès de responsables expérimentés dans l'accès à base communautaire aux contraceptifs injectables (ABCI). Il est conseillé aux utilisateurs d'adapter cette liste d'indicateurs et d'utiliser ceux qui s'appliquent le mieux à leur contexte local et aux objectifs de leur programme. On trouvera d'autres indicateurs intéressants dans l'ouvrage : *Manuel d'indicateurs pour l'évaluation des programmes de planification familiale* ou sa version originale en anglais : [Handbook of Indicators for Family Planning Program Evaluation](#) (Betrand et al., 1994).

Section 1 : Indicateurs de processus			
Les indicateurs de processus servent à vérifier si la mise en œuvre du projet pilote s'est déroulée comme prévu et permettent de trouver des moyens d'améliorer l'intervention.			
	Questions concernant le processus	Indicateurs	Sources de données et outils de mesure suggérés
Formation			
1	Combien d'ASC ont complété et réussi la formation ?	Nombre d'ASC qui ont correctement administré le nombre requis d'injections d'essai	Dossiers/registres de formation
Prestation de service			
2	Combien de clientes de planification familiale chaque ASC a-t-il reçu ?	Nombre mensuel moyen de clientes reçues par les ASC	<p>Formulaire de suivi des services des ASC [CHW Services Tracking Form] ou formulaire semblable rempli par les agents qui capte les services rendus</p> <p>Comparer le nombre mensuel moyen de clientes de planification familiale reçues par les ASC au cours de la mise en œuvre du projet pilote avec le nombre correspondant avant le projet pilote.</p> <p>NB : Il faut pour cet indicateur des données de référence.</p>

3	Combien d'utilisatrices du DMPA chaque ASC a-t-il reçu ?	Nombre mensuel moyen d'utilisatrices du DMPA reçues par les ASC	Formulaire de suivi des services des ASC [CHW Services Tracking Form] ou formulaire semblable rempli par les agents qui capte les services rendus
4	Combien de clientes de planification familiale du lieu d'intervention chaque prestataire basé en établissement a-t-il reçu avant l'étude pilote ?	Nombre moyen de clientes de planification familiale reçues par les prestataires basés en établissement dans le lieu d'intervention avant l'étude pilote	Formulaire de suivi des services des établissements [Facility-Based Services Tracking Form] ou formulaire semblable rempli par les prestataires qui capte les services rendus NB : Il faut pour cet indicateur des données de référence.
5	Combien d'utilisatrices du DMPA chaque prestataire basé en établissement a-t-il reçu dans le lieu d'intervention ?	Nombre moyen d'utilisatrices du DMPA reçues par les prestataires basés en établissement dans le lieu d'intervention avant l'étude pilote	Formulaire de suivi des services des établissements [Facility-Based Services Tracking Form] ou formulaire semblable rempli par les prestataires qui capte les services rendus NB : Il faut pour cet indicateur des données de référence.
Sécurité			
6	L'ASC a-t-il administré les injections en toute sécurité ?	Proportion d'injections avec signalement d'effets indésirables (par ex., blessures par piqûre d'aiguille, problèmes d'élimination des déchets, de réapprovisionnement, de référence, etc.)	Formulaire de suivi des services des ASC [CHW Services Tracking Form] ou formulaire semblable rempli par les agents qui capte les services rendus et/ou une liste de contrôle pour la supervision dans le cadre d'ABCI [Supervision Checklist for Community-based Access to Family Planning] ou liste de contrôle semblable qui apporte un complément à des directives de supervision existantes Proportion calculée en tant que le nombre d'effets indésirables dus aux injections, divisé par le nombre total des injections administrées NB : Cet indicateur peut être complété par des rapports obtenus des clientes sur la manière dont elles perçoivent la sécurité des injections
7	Combien des clientes ont été référées à des établissements ? Pour quel type de problème ?	Nombre de clientes référées par les ASC à la clinique pour effets secondaires Nombre de clientes référées par les ASC à la clinique pour d'autres méthodes de contraception	Fiche de référence des clientes [Client Referral Form] ou formulaire rempli par les ASC

Supervision, gestion de l'approvisionnement et soutien à la mise en œuvre			
8	Dans quelle mesure les réunions d'évaluation étaient-elles bien menées ?	<p>Fréquence des réunions de supervision</p> <p>Proportion des réunions de supervision où ont été discutés les sujets requis (par ex., bonne manière d'effectuer les références, effets indésirables, qualité des dossiers, etc.)</p>	<p>Registre des réunions de supervision qui ont eu lieu par rapport aux réunions de supervision prévues</p> <p>Proportion calculée en tant que nombre de réunions de supervision où ont été discutés les sujets requis, divisé par le nombre total des réunions de supervision</p>
9	Dans quelle mesure le système de gestion de l'approvisionnement a-t-il bien fonctionné ?	Nombre de ruptures de stock signalées par niveau (par ex., programme à base communautaire, district, région, pays)	<p>Formulaire de gestion des stocks [CHW Stock Tracking Form] ou formulaire semblable</p> <p>NB : Pour cet indicateur, il faut des données sur les ruptures de stock au niveau du district, de la région ou du pays.</p>
10	Les activités du programme ont-elles été mises en œuvre comme prévu ?	<p>Oui ou non, en fonction du plan et du calendrier pour les activités</p> <p>Exemples de déviations et leurs causes</p>	<p>Un formulaire qui consigne les observations d'intervention par rapport au plan de travail pour l'étude pilote</p> <p>NB : Cet indicateur peut servir à fournir les informations contextuelles requises pour comprendre d'autres indicateurs.</p>
Section 2 : Indicateurs d'effet			
Les indicateurs d'effet indiquent si le projet pilote a atteint ou non les objectifs prévus et si l'intervention est réussie.			
Questions concernant les effets	Indicateurs	Sources de données et outils de mesure suggérés	
Formation			
11	Dans quelle mesure les ASC avaient-ils à l'issue de la formation acquis les connaissances requises ?	<p>Proportion d'ASC formés ayant obtenu dans un test de connaissances un score supérieur ou égal à un score satisfaisant minimum préétabli</p>	<p>Questionnaires de connaissances post-formation [Post-training knowledge questionnaires]</p> <p>Proportion calculée en tant que nombre d'ASC ayant obtenu un score de connaissances satisfaisant, divisé par le nombre total des ASC formés qui ont passé le test</p> <p>NB : Pour cet indicateur, les formateurs doivent établir des critères de maîtrise des connaissances en standardisant toutes les questions du test, en définissant des scores satisfaisants pour chaque question du test et en déterminant un seuil représentant un score satisfaisant pour l'ensemble du test</p>

12	<p>Dans quelle mesure les ASC ont-ils les compétences requises pour conseiller les clientes et administrer les injections ?</p>	<p>Proportion d'ASC formés et observés qui ont obtenu un score supérieur ou égal à un score minimum satisfaisant préétabli sur la liste de contrôle des compétences (par ex., détermination de l'éligibilité des clientes à l'aide d'une liste de contrôle sélectif ou d'un aide-mémoire pour les réinjections, rappel des effets secondaires aux clientes, etc.)</p>	<p>Liste de contrôle d'observation des compétences pour superviseurs et formateurs de stage servant à évaluer les compétences des ASC pour l'administration de contraceptifs injectables [Skills Checklist for Supervisors and Practicum Mentors Evaluating CHW Skills Related to Providing Injectables] ou formulaire semblable rempli par un superviseur</p> <p>Proportion calculée en tant que le nombre d'ASC ayant obtenu un score de compétence satisfaisant, divisé par le nombre total des ASC formés</p> <p>NB : Pour cet indicateur, les formateurs doivent établir des critères de maîtrise des compétences en standardisant chaque élément de la liste de contrôle, en définissant des scores suffisants pour chacun de ces éléments et en déterminant un score-seuil satisfaisant sur la liste de contrôle d'observation [Skills Checklist for Supervisors and Practicum Mentors, etc.]</p>
Prestation de services			
13	<p>Dans quelle mesure le projet pilote a-t-il suscité l'intérêt de femmes qui n'avaient jamais précédemment eu recours à la planification familiale ?</p>	<p>Nombre de nouvelles utilisatrices de la planification familiale qui ont accepté le DMPA proposé par des ASC sur une période de temps prédéterminée</p>	<p>Formulaire de suivi des services des ASC [CHW Services Tracking Form] ou formulaire semblable rempli par les agents qui capte les services rendus</p> <p>NB : Le suivi de cet indicateur sur une année est la solution idéale, mais des données sur une période d'au moins trois mois peuvent aussi être intéressantes.</p>
14	<p>Dans quelle mesure le projet pilote a-t-il encouragé l'utilisation continue du DMPA ?</p> <p>Pour quelles raisons le DMPA a-t-il été abandonné?</p>	<p>Proportion de clientes de l'ASC éligibles pour le DMPA auxquelles l'ASC a administré au moins une réinjection sur une période de temps prédéterminée</p> <p>Proportion de clientes de cliniques éligibles pour le DMPA qui ont reçu au moins une réinjection dans la clinique sur une période prédéterminée de temps</p> <p>Exemples de raisons de l'abandon de la méthode (par ex., effets secondaires, séparation du conjoint, problèmes de transport, désir d'avoir plus d'enfants, etc.)</p> <p>NB : Cet indicateur est interprété en tant</p>	<p>Formulaire de suivi des services des ASC [CHW Services Tracking Form] ou formulaire semblable rempli par les agents qui capte les services rendus</p> <p>Proportions calculée en tant que nombre des utilisatrices du DMPA qui sont revenues pour une injection ultérieure, divisé par le nombre total des clientes éligibles pour la réinjection du DMPA</p> <p>Comparer le taux de réinjection pour les prestataires ASC au taux de réinjection en établissement sur la même période de temps</p> <p>NB : Dans les deux cas, calculer les taux de réinjection en utilisant les premières et deuxièmes injections</p>

		que la satisfaction de la cliente pour la méthode, puisque certaines clientes peuvent continuer le DMPA mais changer de type de prestataire. Il peut aussi remplacer le taux de réinjection ou de continuation.	
15	Comment l'étude pilote a-t-elle contribué à réduire la charge de travail de l'établissement ?	<p>Nombre de clientes recevant le DMPA qui ont passé de la réinjection du DMPA en établissement à celle à base communautaire sur une période de temps prédéterminée</p> <p>NB : Cet indicateur est interprété comme l'expression du partage des tâches. On peut aussi y voir une manière de faciliter l'accès à la méthode pour les clientes recevant le DMPA, grâce à des distances plus courtes et à la commodité de cette option.</p>	<p>Formulaire de suivi des clientes [Client Tracking Form] ou formulaire semblable rempli par les prestataires</p> <p>Proportion calculée en tant que nombre des clientes recevant le DMPA des ASC qui ont passé des services basés en établissement à ceux à base communautaire, divisé par le nombre total des clientes recevant le DMPA des ASC</p>
16	Dans quelle mesure l'étude pilote a-t-elle contribué à la prestation de services de planification familiale en termes d'années-couple de protection (ACP) ?	Modification proportionnelle d'ACP	<p>Formulaire de suivi des services des ASC [CHW Services Tracking Form] ou formulaire semblable rempli par les agents qui capte les services rendus</p> <p>La mesure « ACP » est calculée en multipliant la quantité de chaque méthode distribuée aux clientes par un facteur de conversion, ou coefficient, pour obtenir un estimatif de la durée de la protection contraceptive fournie par unité de la méthode en question. On additionne ensuite l'ACP de chacune des méthodes pour obtenir le nombre total des ACP.</p> <p>Modification de l'ACP rapportée peut se calculer pour le seul DMPA ou pour toutes les méthodes.</p> <p>Comparer l'ACP avant le projet pilote (par le biais d'établissements uniquement) et après le projet pilote (par les établissements et les ASC) dans le lieu d'intervention avec l'ACP d'un groupe témoin du même pays n'ayant pas participé à l'intervention</p> <p>NB : Pour cet indicateur, il faut des données de référence ainsi que les données d'un groupe témoin de clientes vivant en dehors de la zone d'intervention pour pouvoir attribuer toute modification de l'ACP à l'intervention.</p>

17	Dans quelle mesure l'étude pilote a-t-elle contribué à la fourniture de services de planification familiale en termes du taux de prévalence de la contraception (TPC) ?	Modification proportionnelle du TPC	<p>Modification de proportion calculée en divisant le nombre des utilisatrices actuelles de méthodes modernes de planification familiale par le nombre de femmes mariées en âge de procréer et en le multipliant par cent</p> <p>Comparer le TPC avant et après le projet pilote ABCI dans le lieu d'intervention avec le TPC d'un groupe témoin du même pays n'ayant pas participé à l'intervention</p> <p>NB : Pour cet indicateur, il faut des données de référence ainsi que les données d'un groupe témoin de clientes vivant en dehors de la zone d'intervention pour pouvoir attribuer les modifications du TPC à l'intervention</p>
Au-delà des prestations de service			
18	Le projet pilote a-t-il augmenté le nombre des parties prenantes (par ex., élus, ONG, donateurs, autres autorités de la santé publique, etc.) qui soutiennent publiquement l'ABCI ?	Exemples de défenseurs/partisans et type de soutien exprimé en faveur des programmes d'ABCI	<p>Procès-verbaux de réunions ou autres documents (par ex., addenda aux politiques, circulaires du ministère de la Santé, articles de presse, etc.) exprimant le soutien de leaders d'opinion à la pratique de l'ABCI</p> <p>NB : Pour cet indicateur, il faut de données de référence</p>